

Le FUT de PILES

Le FUT de PILES reçoit tout type de piles : salines, alcalines, lithium, ... et des petites batteries d'appareils électriques (PC portable, outillages sans fil,)

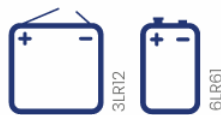
Les batteries et petits accumulateurs au lithium sont acceptés dans le fût. En cas de gros apports, il faut ajouter de la vermiculite pour prévenir tout risque d'incendie pendant le transport.



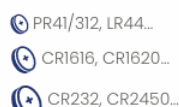
PILES ET BATTERIES REPRISES ET RECYCLÉES PAR BATRIBOX



PILES BÂTON



PILES PLATES



PILES BOUTONS



BATTERIES D'APPAREILS ÉLECTRONIQUES ET INFORMATIQUES



BATTERIES D'OUTILLAGE



ÉLECTRIFICATEUR DE CLÔTURE

Piles ou batteries



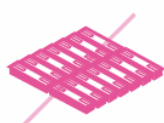
PETITE BATTERIES AU PLOMB < 5KG



PRODUITS NON REPRISES PAR BATRIBOX

BATTERIES AUTOMOBILES

Batteries thermiques et électriques



BATTERIES INDUSTRIELLES

Les batteries à usage strictement industriel, les batteries de plus de 5kg, ou les petites piles au lithium chlorure de thionyle (LiSoCl2 ou «LS») ne sont pas acceptées



AUTRES DÉCHETS



Cartouches d'encre



Sacs plastiques



Ampoules



Petits déchets d'équipements électriques et électroniques

cas particuliers

BATTERIES DE TROTINETTES ET VÉLOS ÉLECTRIQUES

Les batteries issues des engins de la petite mobilité électrique (vélos, trottinettes, scooters, skateboards, draisienne...) ne peuvent pas être déposées dans les contenants Batribox mais Batribox peut vous proposer une solution de reprise dédiée. Contactez-nous à l'adresse e-mobilité@batribox.fr.



EXEMPLES

- Piles plates
- Piles bâton
- Batteries d'outillage
- Batteries d'appareils électroniques et informatiques
- Piles bouton

Les grosses batteries au plomb (voitures, camions, ...) doivent être stockés dans une caisse palette à part

Autres produits refusés



Pacemakers :

Il s'agit d'un déchet de soin qui doit être décontaminé et retourné au fabricant du pacemaker. La filière piles peut éventuellement reprendre la pile lithium uniquement (pas l'appareil) si celle-ci a été démontée et décontaminée.

Condensateurs :

Ces déchets ne sont pas pris en charge par la filière piles et batteries.



Batteries de la Micro-mobilité

(vélos, trottinettes, gyropodes, hoverboards, skates, scooters...) :

Ces batteries font l'objet d'une collecte spécifique.



Les Pacemakers sont refusé sur les recycleries --> c'est du DASRI, à rediriger vers hôpitaux et clinique

Les condensateurs et les Batteries de vélos sont du D3E --> PAM

Révision #6

Créé 13 mai 2026 14:42:13 par Service Valorisation

Mis à jour 19 mai 2026 13:07:16 par Service Valorisation